

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 144-2024

*Portant interdiction provisoire de stationner et de circuler
Rue de la Loge, Rue du Collet, Rue de la Mairie, Chemin de la Roche*

Le Maire de Gréolières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,
Vu le Code de la route,
Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{er} adjoint, sur la sécurité,

Considérant que pour permettre au Comité des Fêtes d'organiser la manifestation « Marché de Noël » le Dimanche 08 décembre 2024, il convient d'interdire provisoirement le stationnement et la circulation de tous les véhicules comme ci-après ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules sera provisoirement interdit *Rue de la Loge, Rue du Collet, Rue de la Mairie, Chemin de la Roche,*

Du Samedi 07 décembre 2024 à 18h00 au Dimanche 08 décembre 2024 à 19h00.

Article 2 : Les différents panneaux d'interdiction seront mis à disposition par les services techniques de la Mairie et posés par le Comité des fêtes.

Article 3 : Les infractions aux dispositions seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

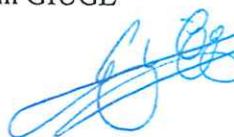
Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, tout recours devra être présenté devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

Fait à Gréolières, le 29 novembre 2024.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

Constantin GIUGE



Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication en
mairie le :

02/12/2024

Le Maire,
Marc Malfatto



Ampliation :
Gendarmerie de Séranon
Comité des fêtes de Gréolières